DOIT-ON *AIGUAYER* OU *RINCER SES ROBES* ? – QUAND L'USAGE L'EMPORTE SUR LA NORME

Eugenia-Mira TĂNASE
(Université de l'Ouest, Timişoara)
eugenia.tanase@e-uvt.ro

When Linguistic Usage Modifies the Norm
Linguistic rules established on historic, logical and etymological criteria are sometimes broken in usage, which is guided by the need for expressiveness, the law of the least effort, or analogy. The use of certain words, grammatical forms and constructions that deviate from the linguistic system makes the object of corrective grammars, which flourished in France, during the XIXth century. The *language and expression guides* and the *dictionaries of misused phrases* contain lists of barbarisms, solecisms already pointed out by the grammarians of the previous centuries, as well as grammatical innovations and new lexical meanings rejected by the etymologists of the time. Besides listing linguistic "bad usages", the authors of these guides explain the source of errors, comment on the words and phrases condemned by the rules and, eventually, propose forms and constructions considered to be correct. Some of these corrections are taken into account by users and their expression is improved. Some other condemned usages prove themselves more influential than the grammarians' recommendations: they are generally adopted and manage to change the system. So they appear in the dictionaries of the XXth and XXIst centuries, which testifies to their survival. Some of these (mis)usages are no longer registered as "criticized". They have even managed to evict from language the constructions formerly recommended as correct. Our research is going to deal with these "misusages" having triumphed over their criticisms.

Keywords: *grammatical rule; linguistic usage; condemned usage; abusive phrases; expression guide*.

1. La langue entre norme et usage

Il est généralement admis que tout acte de communication se déroule dans la tension produite par le désir d'expressivité, d'une part, et le carcan linguistique que sont la norme, la règle, le modèle du bien-dire, de l'autre.

Dans le cas du français, ces idéaux langagiers jouissent d'une autorité toute particulière. En leur nom, on a bâti des grammaires et des rhétoriques qui guident la parole. L'importance accordée au lexique a fait composer des dictionnaires descriptifs pour que les mots soient bien confirmés dans leur identité, que leur contenu soit connu de tous les utilisateurs soucieux de leur juste emploi, et que la manière de les agencer suive les exemples des grands maîtres dans l'art du dire.

Et si la langue, figée sous son plus beau jour, cesse à un moment donné de répondre au besoin d'expression de ses locuteurs ? L'usage spontané, vivant et efficace, vient lui fournir des ressources nouvelles pour la rajeunir. Ces étapes de renouveau linguistique correspondent souvent aux périodes de grands bouleversements dans le domaine politique ou dans celui des connaissances. Le XVIII^{e} siècle est une de ces époques d'accumulation, d'ouverture et de progrès qui culmine par la Révolution et par ses grands changements sociaux. Une nouvelle galerie de

BDD-A29060 © 2018 Editura Universităţii de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

personnages, peu habitués à tenir les devants de la scène et à impressionner l'audience par leur art oratoire, émerge : le « bon usage » de la langue en est ébranlé. Les gardiens du savoir en la matière (les enseignants), ainsi que ses utilisateurs avertis (les journalistes, les éditeurs), volent à son secours. On rédige des guides, des correcteurs, des dictionnaires des difficultés du français ou des mauvaises locutions afin de rappeler les règles grammaticales établies et de redresser l'expression.

Une trentaine de dictionnaires, manuels, correcteurs, régulateurs d'expressions vicieuses, répertoires de fautes et presque autant de guides censés faire éviter les régionalismes voient le jour durant les sept premières décennies du XIX^{e} siècle. S'agissant d'ouvrages conçus dans un but éminemment pratique, ces correcteurs ont la structure des répertoires alphabétiques de formes « fautives », suivies des corrections et des recommandations conformes au « bon usage ». Ces couples de « Dites… » / « Ne dites pas… » sont accompagnés d'explications grammaticales, d'arguments souvent repris aux dictionnaires faisant autorité, et parfois même de commentaires personnels de la part de leurs auteurs.

Au-delà de leur but immédiat, celui de servir l'idéal langagier d'une société en train de se réformer tout en récupérant quelques-unes des valeurs identitaires de la nation, ces correcteurs gardent leur intérêt à travers le temps. Ils permettent, en effet, d'observer les écarts à la norme en cours à l'époque, et de comprendre les mécanismes mis à l'œuvre pour simplifier l'expression et pallier les retards que la langue soignée a pris sur la communauté de ses utilisateurs.

2. Méthode de travail

Afin de saisir les tendances du français « vivant », tel qu'il était parlé et parfois même écrit au début du XIX^{e} siècle, nous avons parcouru quatre des guides grammaticaux de l'époque, à savoir :

- Jean-Noël Blondin, *Manuel de la pureté du langage* (dorénavant désigné par Bl),
- Charles Martin, *Le voleur grammatical* (Mar),
- Prospère Barthélemy, *L'omnibus du langage* (Bar),
- Édouard d'Éliçagaray, *Le mauvais langage rectifié* (Éç).

En dressant un inventaire des solécismes, des barbarismes, des déformations phonétiques, des confusions entre paronymes, des entorses à la logique de la phrase ou au style, ces guides offrent à la postérité le témoignage d'un état de langue autrement peu accessible (parce qu'oral ou utilisé dans des écrits sans prétention littéraire, donc esthétique). Les condamnations et les rectifications touchent tous les compartiments de la langue, depuis la prononciation[1] et l'orthographe[2], en passant par le lexique, jusqu'à la morphosyntaxe[3], pour finir par le choix des tournures[4] – ce qu'on appelle aujourd'hui *niveaux* ou *registres de langue*.

[1] Les recommandations d'ordre phonétique concernent parfois les emprunts lexicaux plus ou moins bien assimilés (Ex. : « *Vermicelle*. Prononcez *vermichel*, parce que le mot vient de l'italien *vermicello* » - Bl 97). D'autres fois, on corrige les mots déformés par l'étymologie populaire (Non *la noble épine*, mais *l'aubépine* ; Non *sorcilège*, mais *sortilège* – Bl, *passim*).

[2] Ex. : N'écrivez pas *Quel est le Dieu armé d'une faulx* ; écrivez … *d'une faux* (Bar 197) ; N'écrivez pas *aulne*, mais *aune* - « *Aune*, arbre, peut seul s'écrire *aulne* » (Bar 197).

[3] Ex. : Ne dites pas *Saint-Louis était l'ancêtre de Henri IV* (« Tous les dictionnaires »), dites *Saint-Louis était un des ancêtres de Henri IV* (« *Ancêtre* n'a point de singulier ») - Mar 17.

[4] Ex. : Ne dites pas *Il y a des fois que cela arrive*, dites *Cela arrive quelquefois* (Éç 206-207) ; Ne dites pas *Le combien du mois sommes-nous*, dites *Quel quantième du mois avons-nous ?* (Éç 202-203).

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

Les corrections portant sur les unités lexicales, considérées sous leurs aspects morpho-lexical et sémantique, sont d'autant plus intéressantes qu'elles s'appuient sur deux types de normes : la norme linguistique valide le bien-fondé d'une construction (dérivation, composition, figement) ainsi que le respect de ses compatibilités grammaticales et sématiques, tandis que la norme sociale régit l'emploi de ces unités selon la situation de communication (Guilbert 1972 : 42-44).

Des formes et des emplois discutés par les quatre auteurs, nous n'avons retenu que ces unités lexicales qui ont triomphé de leurs critiques et qui, aujourd'hui, ont droit de cité dans les dictionnaires et dans l'usage courant.

Notre principal repère pour la validation de ces mots dans leur usage actuel a été *Le Petit Robert*, édition 2001. Le *TLFi* nous a aidée parfois aussi, non à vérifier le statut de telle ou telle entrée dans le vocabulaire contemporain, mais à mettre en parallèle les formes ayant circulé au fil du temps ; en effet, les citations et les remarques y enregistrent toutes les variantes présentes dans les textes dépouillés lors de la confection de ce dictionnaire, y compris les éléments critiqués et les formes recommandées dans les *guides-correcteurs-redresseurs* qui ont constitué notre point de départ dans ce travail.

Dans la dernière étape de notre observation, nous avons consulté deux dictionnaires (le *Dictionaire critique du français* (1787-88) de l'abbé Féraud[1] et le *Dictionnaire de la langue française* (1873-74) d'Émile Littré, qui – chronologiquement – encadrent bien l'époque des ouvrages correctifs mentionnés. Ils nous ont permis de relever, dans certains cas, les différences de traitement de la part des deux lexicographes, différences qui confirment l'époque où l'usage critiqué s'est imposé, ou du moins de saisir les étapes parcourues par ces mots et par ces sens jusqu'à leur acceptation dans l'usage non marqué.

*

L'observation des mots et des emplois « condamnés » révèle les situations suivantes :

- sur le plan lexical, la force de l'analogie fait préférer les formes motivées, donc régulières et transparentes, qui s'intègrent bien dans les familles de dérivés existantes – d'où une modification du mot, tantôt par la base, tantôt par le choix de l'affixe ; l'usage commun est aussi ouvert aux néologismes, qu'il s'agisse de mots formés en français, de structures qui se figent, ou d'emprunts aux vocabulaires techniques ;

- sur le plan sémantique, la loi du moindre effort pousse à l'élargissement du sens des mots par leur emploi dans des contextes de plus en plus variés, ce qui entraîne le développement polysémique de certains contenus au détriment des mots concurrents spécialisés dans leur sémantisme et dans leur emploi. Il en résulte une perte des nuances expressives, maintenues jusque-là grâce à la précision des termes.

[1] L'abbé Féraud montre une grande ouverture d'esprit au sujet de l'Usage, qui l'amène à étendre la nomenclature de son *Dictionnaire* bien au-delà des inventaires lexicographiques conservateurs de l'Académie, ainsi qu'il l'énonce dans sa *Préface* : « *La fureur du Néologisme a saisi les meilleurs esprits, et non seulement dans les mots, mais dans les expressions composées, dans les régimes, les tours de phrase, etc. Il y a peut-être deux mille mots nouveaux, qui se sont éforcés de s'introduire dans notre Langue depuis vingt ans. Un assez grand nombre ont été déjà adoptés par l'Usage. Plusieurs, qui ne le seront peut-être jamais, sont dans les Livres fort répandus. Nous les avons insérés dans ce Dictionaire avec des remarques*. » (xij) [Dans les explications et les exemples extraits du *Dictionnaire critique de la langue française*, nous reproduirons fidèlement l'orthographe de Féraud, qui élimine les consonnes étymologiques (non prononcées), ainsi que certaines consonnes doubles.]

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

3. La remotivation lexicale

3.1. Changement de la base

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
*Ils **désagrafaient** leur robe quand ils voulaient travailler.*	*Ils **dégrafaient**...*	***désagrafer*** (XVII) - Enlever les agrafes de (qqch.) - Ouvrir en défaisant les agrafes. Syn. ***dégrafer***
	*Le goût a établi **dégrafer**.* (Bar, 31)	***dégrafer*** (1564) - Défaire, détacher (ce qui est agrafé). *« Il dégrafa son manteau »* (Flaubert)

Le préfixé de sens négatif *désagrafé* est construit à partir du verbe *agrafer*, lui-même dérivé du nom *agrafe*. La forme *désagrafer* respecte la syntaxe lexicale de la préfixation ; le couple antonymique ainsi produit (*agrafer – désagrafer*) s'aligne sur le modèle des verbes tels que *abuser – désabuser, accorder – désaccorder, armer – désarmer*, où le préfixe de sens négatif s'ajoute au verbe « positif », construit sur une base nominale (*abus, accord, arme*).

La forme *dégrafer*, plus ancienne, est le résultat d'une dérivation opérée sur l'a. fr. *graf(f)e* (< germ. °*krappa* « crochet »). Le couple *agrafer – dégrafer* appuie, dans ce cas, son antonymie sur l'opposition des préfixes *a-* (positif) / *dé-* (négatif), à la manière de : *accrocher – décrocher, attacher – détacher.*

La forme *désagrafer,* « blâmée » par Barthélemy, est absente du *Dictionaire critique de la langue française* de l'abbé Féraud, en revanche elle est enregistrée et condamnée sans autre explication dans le *Dictionnaire de la langue française* de Littré (tome III, 1874) : « †[1]*désagrafer* v.a. Mauvais mot pour *dégrafer* ». D'ailleurs, Barthélemy même avait argumenté son rejet par une raison extérieure aux normes linguistiques : « **le goût** [n.s.] a établi *dégrafer* ».

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Proportionnellement** à.*	***Proportionnément** à...*	***proportionnellement - Suivant une proportion ; en formant, en conservant des rapports égaux. *Réduire, agrandir proportionnellement un dessin.* [...] - Par ext. (dans une compar., les deux termes étant rendus comparables par la réduction de leur différence).
	(Eç, 198-199)	***proportionnément*** –

Les adverbes *proportionnellement* et *proportionnément* ont pour base respective l'adjectif *proportionnel(le)* et le participe passé *proportionné*. Les deux créations lexicales correspondent à des modèles de suffixation productifs : la première rejoint la classe de dérivés tels que *éventuellement, naturellement, solennellement*, tandis que la seconde s'aligne sur *assurément, désespérément, exagérément, isolément, précisément*, etc.

Il est regrettable qu'Éliçagaray n'indique pas le contexte dans lequel il recommande de préférer *proportionnément* à *proportionnellement*, d'autant plus que les deux adverbes figurent dans les dictionnaires de l'époque. Avec toutefois une différence de sens : *proportionnellement* est cantonné à un usage scientifique (« terme de mathématiques » – Féraud : *Réduire*

[1] Littré utilise le signe † pour marquer les mots qui ne figurent pas dans le *Dictionnaire* de l'Académie.

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

proportionellement un grand dessein à un petit ; Littré : *Cette fenêtre est trop petite proportionnellement aux deux autres*), alors que *proportionnément* appartient au vocabulaire commun (Féraud : « par proportion, avec proportion » *Il n'a pas été récompensé proportionément à son mérite* ; Littré : « En proportion, à proportion, d'une manière proportionnée » *Il leur a parlé proportionnément à leur capacité*). Cette distinction sémantique est disparue aujourd'hui. Seul *proportionnellement* figure dans le *Petit Robert* ; il couvre, par extension, le contenu de son concurrent. Le *TLFi* enregistre encore *proportionnément* dans le corps de l'article consacré à *proportionné*, mais les exemples cités datent de 1805-1811, époque à l'issue de laquelle l'adverbe semble être sorti d'usage.

3.2. Changement du suffixe

3.2.1. Dans la classe des substantifs

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Un pénible ***cahotement***	*Un pénible* ***cahotage***	***cahotement*** (1769) - Fait de cahoter. Secousse que fait éprouver une voiture qui cahote. Syn. c***ahot***. *Le cahotement de la carriole sur les pavés*.
	Le ***cahotage*** *est causé par les cahots*. (Bar, 117) *On dit bien le* ***cahot*** *d'une voiture*. (Mar, 29)	***cahotage*** –

Cahotement, paru au cours de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, n'est pas entré dans le dictionnaire de l'abbé Féraud. Seul *cahotage* y est défini comme « le mouvement fréquent, causé par les cahots ». Littré enregistre, en revanche, les deux termes : *cahotage* (« suite ou répétition de cahots » *Le cahotage de cette voiture m'a bisé*) – que le lexicographe rattache à *cahot* –, et †*cahotement* (« action de cahoter »), donné comme dérivé du verbe *cahoter*.

Il est intéressant de constater que les auteurs des correcteurs plaidant pour l'emploi de *cahotage* semblent ignorer l'existence du verbe correspondant. Ainsi, Martin argumente son choix par le lien entre *cahotage* et *cahot* : « On dit bien *le cahot d'une voiture* », tout comme Barthélemy : « Le *cahotage* est causé par les *cahots* ». Dans ces conditions, le dérivé en *-age*, pouvant avoir aussi une base nominale, est préféré, à l'époque, au détriment du dérivé en *-ment*, qui demanderait une base verbale.

Par la suite, les suffixes nominaux *-ment* et *-age*, servant tout deux à former les noms d'action, ont vu distribuer leur emploi, l'un au lexique commun, l'autre aux vocabulaires spécialisées ; c'est ainsi que *cahotement*, action qui n'a rien de technique en soi, l'a emporté sur *cahotage*.

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Un ***chipoteur***	*Un* ***chipotier*** (pop.)	***chipoteur***(1585) - Personne qui chipote (2°). Syn. ***pinailleur, chipotier***.
	(Bl, 17) *Ce mot n'est pas français*. (Mar, 35)	***chipotier*** –

Chipotier figure tant chez Féraud que chez Littré. Les deux dictionnaires mentionnent son appartenance au style familier. *Chipoteur* n'apparaît dans aucun des deux dictionnaires.

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

Selon le principe « si un mot ne figure pas de le dictionnaire, il n'existe pas », son usage doit être condamné.

En revanche, du point de vue morpho-lexical, *chipoteur* est mieux formé que *chipotier* : alors que le suffixe *–eur* sert à former des noms d'agent à partir d'une base verbale (*acquérir – acquéreur, livrer – livreur, tailler – tailleur*), le suffixe *-ier* s'ajoute de préférence à une base nominale (*bijou – bijoutier, geôle – geôlier, tapis – tapissier*). Or, dans le cas présent, *chipoteur* s'appuie sur le verbe *chipoter*, tandis que le nom **chipot* (qui soutiendrait *chipotier*) n'existe pas. Par conséquent, la forme « condamnée » par la norme sociale (et par son absence dans les dictionnaires de l'époque) est soutenue par la norme linguistique et remplace graduellement le terme concurrent[1].

3.2.2. Dans la classe des adjectifs

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Cette femme est ***coléreuse***	*Cette femme est* ***colérique***	***coléreux*** (1580) - Qui, par tempérament, est prompt à se mettre en colère. Syn. ***atrabilaire, bilieux, colère*** (II), ***emporté, hargheux, irascible, irritable, rageur, violent***.
	Encline ou portée à la colère. (Bl, 18) *Tous les dict*. (Mar, 36)	***colérique*** (1370) VIEILLI Coléreux. *Un homme colérique*.

Le même critère de l'attestation lexicographique est invoqué lorsqu'on recommande l'emploi de *colérique* – enregistrée par Féraud est Littré – plutôt que de *coléreux*, qui ne l'est pas. Emprunté au latin *cholericus* « bilieux » à l'époque où le français puisait dans les langues classiques afin d'enrichir son vocabulaire en mots abstraits et de constituer les premières terminologies aptes à servir aux écrits scientifiques, *colérique* acquiert du prestige grâce à ses origines livresques. *Coléreux* est, en revanche, dérivé en français, sur le nom *colère*, utilisé pendant le XIX^e^ siècle comme adjectif aussi. Le suffixe *-eux* inscrit la formation autochtone dans la famille suffixale des adjectifs exprimant les qualités et les propriétés, construits sur une base nominale (*baveux < bave, haineux < haine, peureux< peur*). Utilisé dans la terminologie médicale, où il reste sémantiquement proche de son étymon et sert à désigner l'un des quatre tempéraments selon la théorie hippocratique des humeurs, *colérique* sera dépassé en matière de fréquence d'usage par *coléreux*, mot de formation populaire et de sens plus vague. Les dictionnaires actuels considèrent *colérique* comme un terme « vieilli ».

4. Les néologismes – créations et emprunts

En matière de vocabulaire, l'évolution se fait par à-coups : les époques de grande productivité lexicale suscitent des réactions puristes, qui opèrent le tri et parfois condamnent les unités de création récente, apparues en grand nombre et encore mal implantées dans la langue. Or le Siècle des lumières, avec l'essor des connaissances, la multiplication des notions et des termes pour les transmettre, fait exploser les vocabulaires spécialisés. Les mots techniques, arrivés jusqu'aux frontières du lexique commun, facilitent également l'adoption des mots nouvellement construits, des régionalismes ou des emprunts lexicaux d'origine étrangère.

[1] « La forme *chipotier, ière* semble en effet tombée en désuétude; la docum. en atteste un seul emploi au XX^e^ s. (F. JAMMES, *Mémoires,* 1921, p. 53) » - *TLFi*.

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

Les gardiens du « bon usage » ne peuvent que s'inquiéter de la situation[1]. Leur principal argument pour récuser les néologismes est que ceux-ci ne figurent pas dans les dictionnaires. Car ce sont les dictionnaires qui enregistrent les mots et leurs emplois tels qu'ils sont utilisés par les bons auteurs, et qui offrent donc un modèle langagier et culturel à suivre[2].

4.1. La préfixation

La préfixation est un procédé qui n'altère pas la morphologie du mot concerné ; ce devrait être le mécanisme dérivatif le plus régulier et facile à accepter, puisque les préfixes ont un sens bien défini et que leur contenu devrait être immédiatement accessible à l'interlocuteur/au lecteur. Cependant, les préfixés constituent le plus grand nombre de mots rejetés en raison de leur absence dans les dictionnaires.

Préfixe *in-*

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Les travaux ***inachevés*** *du génie étonnent par leur grandeur.*	***… non achevés***	***inachevé*** (1783) - Qui n'est pas achevé. *Esquisse inachevée. Travail inachevé.* Syn. ***imparfait, incomplet***.
Inachevé *est de La Harpe.* (Bar, 160)		
L'avarice de l'homme ne laisse rien ***inexploré***.	***… à exploiter, à découvrir.***	***inexploré*** (1825) - Qui n'a pas été exploré. *Contrée, terre inexplorée* Syn. ***inconnu, vierge***.
Inexploré *est assez rare..* (Bar, 159)		
N'entreprenons pas de justifier ce qui est ***injustifiable***.	*…* ***ce qui ne peut se justifier***	***injustifiable*** (1791) - Qu'on ne peut justifier. *Une conduite, un retard injustifiable.* Syn. ***Inexcusable***. *Une politique injustifiable*
Injustifiable *est tout nouveau.* (Bar, 160)		
*L'****inopportunité*** *d'une demande en compromet le succès.*	***Le défaut d'à-propos…***	***inopportunité*** (1433) LITTÉR. Caractère de ce qui est inopportun. *Inopportunité d'une démarche, d'une mesure.* ***à-propos*** (1700) Ce qui vient à propos, est dit ou fait opportunément, en temps et lieu convenables. Syn. ***convenance, opportunité, pertinence***.
*L'****inopportunité*** *est assez usité.* (Bar, 159)		

Aucun des quatre mots précédents, dérivés avec le préfixe négatif *in-,* n'apparaît chez Féraud[3]. Cependant, le lexicographe consacre un article au préfixe même : « IN entre dans la composition de plusieurs mots, et signifie ordinairement privation, opposition, négation. *Inabordable, inconsolable*, qui *ne peut être* abordé, consolé. // Quelquefois le composé est usité, et le simple ne l'est pas. On dit *inconsolable*, mais *consolable* ne se dit point. » Ces observations, insérées dans le *Dictionaire critique*, en tête de la liste alphabétique des mots commençant par *in-*, laisseraient envisager une certaine tolérance envers ce type de dérivés, même si tous ne sont pas enregistrés dans la nomenclature de l'ouvrage.

[1] « … il existe une invasion continuelle de mots aventuriers qui courent le monde pour tenter fortune et contre lesquels il n'est pas facile de se mettre en garde ». (Barthélemy, « Introduction », p. III).

[2] « Le dictionnaire de langue sert donc à définir un certain usage du lexique, qui constitue une norme lexicale par rapport à l'ensemble de la communauté linguistique. La présence du mot dans le dictionnaire est la garantie qu'il peut être employé par ceux qui veulent, non seulement s'exprimer correctement dans leur langue, mais apparaître comme cultivés. » (Guilbert 1972, 42)

[3] En revanche, on y trouve *injuste, injustement* et *injustice*.

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

Littré atteste l'existence des quatre dérivés : il indique *inexploré* et *injustifiable* comme absents dans le dictionnaire de l'Académie, alors que *inachevé* et *inopportunité* ne soulèvent aucune réserve quant à leur âge ou à leur légitimité. Mieux encore, l'origine indiquée pour *inopportunité* est son étymon latin *inopportunitatem*, et non sa formation en français.

Le Petit Robert marque le substantif *inopportunité* comme appartenant à un usage littéraire et inscrit les trois adjectifs dans l'emploi commun (sans marque d'usage).

Préfixes *dé-* et *ré-*

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Les anciens au lieu de décacheter une lettre la ***déficelaient****.*	***Ils coupaient le cordon.***	***déficeler*** (1705) - Enlever la ou les ficelles qui attachent, entourent (un objet). *Déficeler un paquet.*
Déficeler *ne serait pas un verbe mal fait mais enfin il n'existe pas.* (Bar, 31)		
Quand il cessera de me plaire, je me ***désabonnerai****.*	***… je ne m'abonnerai plus.***	***désabonner*** (1840) - Faire cesser d'être abonné. *Veuillez me déabonner.* Pronom. *Se désabonner.*
Réabonner [sic ! - dans la rubrique de désabonner] *pas plus que les autres n'existe pas.* (Bar, 32)		
Ce journal me plaît, je veux me ***réabonner****.*	*…* ***renouveler mon abonnement***	***réabonner*** (1786) - Abonner de nouveau. - Pronom. *Se réabonner à un journal dont l'abonnement expire*, reprendre un abonnement.
Réabonner *n'a pas encore paru. L'on dit pourtant* ***se rabonnir,*** *devenir meilleur*. (Bar, 32)		

Même situation que dans le cas précédent : Féraud n'atteste pas ces verbes préfixés avec *dé-* (« opération contraire à celle que désigne la base ») et avec *ré-* (« itération ») ; Littré les enregistre et mentionne leur absence dans le *Dictionnaire* de l'Académie. De nos jours, les trois verbes appartiennent au lexique commun.

4.2. La suffixation

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
La repasseuse n'a pas assez ***amidonné*** *cette cravate.*	*La repasseuse n'a pas assez* ***empesé*** *cette cravate.*	***amidonner*** (1581) - Enduire (le linge) d'amidon.. Syn. ***Empeser***.
Amidonner *n'est pas français ; on pourrait cependant en faire un verbe régulier. Il serait même à souhaiter que l'usage en fût autorisé.* (Mar, 16)		***empeser*** (fin XI) - Apprêter avec de l'empois. Syn. ***amidonner***. *Empeser un col.*

Ce participe passé est, en effet, absent dans le dictionnaire de Féraud, où l'on rencontre toutefois *amidon* et *amidonier* (Acad.) / *amidonnier* (Trév.). L'existence du substantif simple et d'un dérivé de la même famille (le nom d'agent) soutient l'apparition du verbe, construit sur un modèle dérivatif fondamental : substantif + *-er* > verbe d'action du I^{er} groupe (v. *cire* > *cirer*, *graisse* > *graisser*, *savon* > *savonner*). D'ailleurs Martin reconnaît le bien-fondé de cette formation lexicale.

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

Littré confirme l'existence du verbe *amidonner*, ainsi que celle de l'adjectif issu du participe passé *amidonné*[1].

Pour l'usage actuel (*PR*, 2001), *amidonner* et *empeser* sont synonymes entre eux, et tous deux hyponymes du verbe *apprêter*. Aucune marque d'usage n'instaure de distinction de sens entre les deux termes, ni ne spécialise leur emploi.

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Tu ne m'écoutes pas le ***moindrement****.*	*...* ***le moins du monde.***	***moindrement*** (1726) - LITTÉR. *Le moindrement* (avec une négation) : le moins du monde. *Il ne s'est pas le moindrement étonné.*
Moindrement *est un barbarisme.* (Bar, 43)		

L'adverbe *moindrement* (*moindre* + *-ment*) « est un barbarisme » selon Barthélemy, parce qu'il n'apparaît pas dans le dictionnaire de l'Académie. Féraud l'ignore aussi, d'ailleurs. Il figure, en revanche, chez Littré : non seulement le lexicographe confirme son existence, mais il note aussi son caractère désuet[2], en dépit de sa naissance tardive (1726). Le mot est présent encore dans le *Petit Robert* 2001, où il est qualifié de *littéraire*, tandis que l'expression recommandée, *le moins du monde*, appartient au langage non marqué.

4.3. Les emprunts

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
L'omnipotence *parlementaire, ministérielle, de la majorité.*	*La* ***toute-puissance...***	***omnipotence*** (1387) - DIDACT. Puissance absolue, sans limitation. Syn. ***toute-puissance****.*
On traduit le mot latin ***potentia*** *par* ***puissance*** *et non par* ***potence****, mot qui rappelle une idée ignoble.* (Bl, 61-62)		

Omnipotence est l'un de ces emprunts que le français faisait au latin, au XIV[e] siècle, dans son effort d'établir des terminologies pour les domaines de la connaissance scientifique. Son emploi étant réservé à un groupe restreint d'utilisateurs, il était normal pour l'époque que le mot ne figure pas dans les dictionnaires généraux de langue[3]. Féraud ne le mentionne pas. Littré l'enregistre avec ses deux sens, l'un réservé au discours religieux (*L'omnipotence divine*), l'autre entré, par généralisation, dans le langage juridique et administratif (*L'omnipotence du jury*). Cet emprunt aux vocabulaires spécialisés est suivi par l'adjectif *†omnipotent* (lat. *omnipotentem*), de la même famille (« Qui peut tout ». *Le jury est omnipotent*).

De nos jours, *omnipotence* est cantonné à un usage « didactique » (*PR* 2001), tandis que son équivalent *toute-puissance* est considéré comme non marqué et garde sa place dans le langage commun.

[1] †*Amidonner* v.a. Enduire d'amidon. // †*Amidonné*, -ée adj. Enduit d'amidon. *Bandage amidonné*, bandage dont les pièces ont été trempées dans une solution d'amidon.

[2] †*Moindrement* adv. D'une façon moindre ; **il a vieilli** [n.s.], mais quelques personnes le disent encore au superlatif : *le moindrement*, le moins du monde.

[3] Il était de coutume, parmi les lexicographes des époques passées, de faire un tri (plus ou moins subjectif) des vocables qu'ils incluaient dans leurs ouvrages.

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

5. Les locutions et les expressions figées

À la différence des lexèmes, simples ou dérivés, les constructions figées sont le résultat de l'utilisation répétée et à l'identique d'un syntagme à l'origine librement construit. Ce syntagme est considéré comme un cliché dans la parole, avant d'acquérir son statut lexico-grammatical qui lui réserve une place dans le vocabulaire et une valeur morphologique définie (locution verbale, adverbiale, prépositionnelle, etc.). Aussi, l'usage joue-t-il un rôle plus important dans l'établissement des locutions et des expressions figées que dans le cas des autres vocables.

5.1. Les locutions

Dans la critique des locutions, l'argument invoqué le plus souvent par les guides du « bon usage » est, une fois de plus, la forme employée par les auteurs reconnus, servant de repère, ou son attestation par les dictionnaires, celui de l'Académie en particulier.

Ne dites pas	**Dites**	**Aujourd'hui**
Sans science ils prêchaient ***à la perfection***.	*... ils prêchaient* ***en perfection.***	loc. adv. - VX. ***en perfection, dans la perfection*** - MOD. ***à la perfection***

Expression adverbiale. (Bar, 24)

Entre les expressions *à la perfection* et *en perfection*, Barthélemy conseille la seconde. Féraud réserve quelques lignes aux constructions *en perfection / dans la perfection* à la fin de l'article consacré au substantif-noyau[1]. Il ne fait aucune mention quant à l'existence du syntagme *à la perfection*. Cette forme de l'expression apparaît cependant chez Littré, qui mentionne aussi sa condamnation à la fin du XVII[e] siècle[2].

D'un point de vue sémantique, la forme recommandée par les auteurs des « correcteurs » est plus logique : *en* et *dans* sont des prépositions situant l'objet, l'action ou l'événement dans un espace déterminé, dans un temps nommé, tandis que *à* indique un but, une destination, un point d'arrivée qui restent à atteindre. Si les prépositions gardaient leur sémantisme d'origine, *en perfection / dans la perfection* signifieraient « parfaitement », et *à la perfection* devrait désigner une tendance, un idéal envisagé, « approchant la perfection ». L'usage doit plus à l'analogie qu'à l'analyse sémantique ou à l'étymologie. L'apparition de *à la perfection*, locution adverbiale exprimant la manière, pourrait trouver une explication dans les nombreuses constructions adverbiales introduites par *à* : *à la mode de Bretagne, à la brutale, à la débandade, à la dérive, à la dérobée, à la dure, à la file indienne, à la fortune du pot, à la papa, à la force du poignet, à la sauvette, à la vérité*, etc.[3]

[1] « On dit, adverbialement, *en perfection*, ou *dans la perfection*, parfaitement. L'Acad. ne met que le Ier : *On ne peut rien savoir en perfection dans les Belles-Lettres que par le commerce des Anciens*. P. Rapin. *Je ne vous écris aujourd'hui qu'afin que vous n'ajoutiez point à vos autres inquiétudes celle de ma santé, qui est dans la perfection*. Sév. »

[2] « RÉM. *Elle chante à la perfection* ; il faut *en perfection* et non *à la perfection* comme on dit à la cour, DE CAILLIÈRES, 1690. »

[3] Il existe pourtant toute une série de locutions construites avec *en : en beauté, en cachette, en cadence, en catastrophe, en charpie, en compote, en confidence, en conscience, en détail, en douceur, en tapinois, en vrac*, et aussi quelques syntagmes figés introduits par *dans : dans le désordre, dans l'ensemble, dans le principe, dans le temps, dans le vent.*

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
La fortune trompe-t-elle vos efforts : luttez contre elle ***tout de même.***	*... luttez contre elle* ***sans vous décourager.***	loc. adv. ***tout de même*** - Néanmoins, pourtant. *Il a tout de même raison.* ***de même,*** VX. t***out de même*** : de la même façon. Syn. a***insi, pareillement***
Tout de même *n'est nulle part.* (Bar, 39)		

L'emploi du tour *tout de même* - condamné par Barthélemy - dans l'exemple *La fortune trompe-t-elle vos efforts : luttez contre elle* ***tout de même*** est important parce qu'il illustre bien la naissance de la locution adverbiale actuellement équivalente à « néanmoins », « pourtant ». L'expression *de même* – « de la même manière », « à l'identique » était parfois renforcée par l'adverbe *tout*[1]. *Tout de même* au sens de « pareil » est aujourd'hui considéré comme « vieux ». Cependant, à l'époque où le syntagme circulait, il exprimait l'idée de similarité, voire de symétrie. Utilisé à côté d'un verbe d'action dynamique, il pouvait suggérer une réaction, un mouvement contraire, une opposition (« luttez contre elle de la même manière, avec les mêmes armes »). De là le sens adversatif de la locution moderne : « malgré cela ». Littré enregistre déjà *tout de même* dans le sens de « néanmoins », qu'il confine à un usage populaire (*Je n'y vas pas de bon gré, mais j'irai tout de même*).

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Être ***à même d'****entreprendre*	*Être* ***en état d'****entreprendre*	loc. prép. ***à même de*** - En état, en mesure de. *Un système « de notes met le lecteur à même de vérifier »* (Renan). *« Pour être à même de lui rendre service »* (Sand). Syn. ***capable***.
	(Eç, 90-91)	

La condamnation du tour *être à même de (faire quelque chose)* « être en état / capable de faire quelque chose » survient à une époque où l'expression était en train d'élargir le champ de ses occurrences syntaxiques et de charger de sens. *Être à même*, accepté par l'Académie, signifiait à l'origine « avoir la permission », « jouir des conditions nécessaires pour faire quelque chose »[2]. L'ajout d'un complément verbal fait glisser le sens de l'expression depuis l'idée de circonstances extérieures favorables vers la nuance « possibilité » et ensuite « capacité » de le faire.

Littré enregistre ce nouveau sens de la locution sans le condamner[3] ; depuis, l'expression figure dans les dictionnaires, dépourvue de toute marque d'usage, ce qui atteste son acceptation dans le registre courant.

[1] « On ajoute quelquefois *tout* à *de même* : *Je suis tout de même. Il m'a offensé tout de même que vous*. » (Féraud).

[2] « *Mettre à même* et *être à même de faire quelque chose* ; c.à.d. *mettre* ou *être à portée* de le faire, *doner* ou *avoir des facilités pour le faire*, sont des façons de parler qui m'on toujours paru bien bizârres, et qui certainement ne sont pas du beau style. De bons Auteurs s'en sont pourtant servi ; mais je ne voudrais pas les imiter. […] L'*Acad*. dit bien *être, mettre, laisser à même*, mais elle les dit sans régime. *Il voulait lire, je l'ai mené dans un cabinet, l'ai mis à même, l'ai laissé à même*, etc. » (Féraud)

[3] « Fig. *À même de*, avec un verbe à l'infinitif, « en état de », « en mesure de ». *Il est à même de vous servir. Rome, à même de faire pis, montra par la condamnation même* [de M. de Cambrai] *qu'elle était plus donnée au roi qu'appesantie sur M. de Cambrai*. St-Sim. 66, 95. »

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

5.2. Les expressions figées

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Cet homme vit ***au jour le jour****.*	*Cet homme vit* ***au jour la journée.***	***au jour le jour*** *Gagner sa vie au jour le jour*, en gagnant seulement, chaque jour, de quoi subsister. Fig. *« Vivre au jour le jour, san souci du lendemain, sans préoccupations pour l'avenir »* (Flaubert). - D'une manière régulière, au fur et à mesure. *Le travail avance au jour le jour.*
(Bl, 49)		
Combien de personnes changent de sentiment ***du jour au lendemain.***	***… de la veille au lendemain.***	***du jour au lendemain*** - D'un moment à l'autre, sans transition. « *Cela ne se trouve pas du jour au lendemain »* (Racine)
Rien sur cette expression dans l'Acad.. (Bar, 39)		***de la veille au lendemain*** –

L'usage apporte aux expressions *vivre au jour la journée* et *de la veille au lendemain* des modifications d'ordre lexical : les remplacements opérés concernent le choix d'un autre terme appartenant au même champ lexico-sémantique : *la journée* > *le jour*, *de la veille* > *du jour*. Les substitutions fondées sur la (quasi) synonymie des mots pleins sont plus faciles à accepter : tant Féraud que Littré attestent les deux variantes de la locution *au jour le jour* / *la journée*, sans en condamner aucune. Seule la variante condamnée par Blondin figure encore dans le *Petit Robert* 2001. Pour ce qui est de l'expression *de la veille au lendemain*, elle n'est déjà plus mentionnée par Féraud, et encore moins par Littré.

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Il n'y a que les bons esprits et les bons cœurs qui ***entendent raillerie.***	***... entendent la raillerie.***	loc. ***entendre raillerie*** Comprendre la plaisanterie. *« Son père n'entendait pas raillerie sur les questions d'étiquette »* (R. Rolland)
C'est-à-dire avoir le talent de bien railler. (Bar, 11)		

Certaines marques formelles, telle que l'absence de l'article dans le syntagme nominal à valeur de complément, notifient au décodeur le statut locutionnaire de la séquence syntaxique anomale et le sens conventionnel à lui attribuer lors de l'interprétation du message.

Barthélemy critique l'expression *entendre raillerie* – à laquelle il préfère *entendre la raillerie* – parce qu'il refuse de reconnaître à la première sa lexicalisation et sa spécialisation sémantique.

Féraud, en revanche, attire l'attention sur l'existence de deux syntagmes différents, de forme assez proche : « Il ne faut pas confondre *entendre râillerie* et *entendre la râillerie* : l'un signifie prendre bien ce qu'on nous dit ; l'aûtre c'est entendre l'art de râiller : *ne pas entendre râillerie sur*, c'est ne pas pardonner les manquements ».

Selon les dictionnaires contemporains, la distinction semble s'être effacée. Le *Petit Robert* cite la seule expression *entendre raillerie*, à laquelle il attribue le sens « comprendre la plaisanterie ». Le *Dictionnaire des expressions et locutions* enregistre les deux formes, opposées par la connotation (*vieilli*), accordée à la variante recommandée jadis par Barthélemy.

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

6. Le développement de la polysémie

Si les innovations lexicales sont faciles à identifier et à confronter avec la nomenclature des dictionnaires, avant d'être jugées, les changements au niveau sémantique, plus subtils, tardent parfois à être reconnus avant de se répandre dans l'usage courant. À ce stade, seuls les étymologistes peuvent encore critiquer les acceptions nouvelles, après comparaison du sémantisme élargi des mots avec leur(s) sens d'origine, ou bien les grammairiens, lorsque certains emplois contextuels vont à l'encontre des structures morphosyntaxiques requises par le sens originel.

Le développement polysémique se fait, dans la grande majorité des cas décelés, par extension et par analogie. Accidentellement, certains mots enrichissent leur contenu en assimilant le sens des mots trop proches du point de vue formel (paronymes).

6.1. La polysémie par extension (avec ou sans changement de la construction syntaxique)

Ne dites pas	**Dites**	**Aujourd'hui**
Allumez la lumière, allumez du feu	***Allumez la chandelle,*** *la bougie,* ***Faites du feu***	***allumer*** **I.1.** Mettre le feu à. *Allumer du bois sec, la mèche d'un explosif.* [...] PAR. EXT. *Allumer le feu*, le faire.
Que le feu soit allumé !	*Que l'on* ***fasse du feu !***	**II.** (Lumière) Rendre lumineux en enflammant, ou par l'électricité (courant, pile). *Allumer les bougies. Allumer un lampadaire, une lampe de poche.* [...] PAR EXT. *Allumer la lumière. « dans ma chambre d'hôtel, j'allume toutes les lumières »* (Duhamel)
(Bl, 4) ***Allumez le feu*** *est autorisé par l'Acad.* (Bar, 57)		

Le refus des constructions *allumer du feu* / *allumer la lumière* vient de l'interprétation stricte du verbe-noyau comme « mettre le feu à qqch. » ; seuls les noms des matières combustibles seraient alors acceptés en position de complément[1]. Les tournures incriminées sont un raccourci métonymique (le bois ou la chandelle qu'on allume servent à produire de la chaleur ou de la lumière), qui allège l'expression par l'omission des « étapes logiques » implicites, donc inutiles à nommer. Littré enregistre ces acceptions, nées « par extension » et condamnées par les puristes, sans les critiquer[2]. L'usage actuel les a adoptées entièrement (v. l'extrait du *Petit Robert* 2001).

[1] « *allumer* v.act. Au propre, mettre le feu à quelque chose de combustible. *Allumer un fagot, une chandelle, des bougies, un flambeau etc.* Remarquez qu'on dit *allumer le feu*, ou *du feu*, **quoique ce soit le bois qu'on allume**. » (Féraud) [n.s.]

[2] « *allumer* […] 1° Mettre le feu à. *Allumer une chandelle, une bougie. Allumer un bûcher.* 2° Par extension. *Allumer du feu, le feu*, pour allumer du bois dans un foyer, un poêle. *Allumer une lampe, un bougeoir,* pour allumer la mèche d'une lampe ou d'une bougie. »

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Cette personne ***m'a fixé.***	*Cette personne* ***a fixé ses regards*** *sur moi.*	***fixer*** **3.** (1740) Fixer les yeux, sa vue, son regard sur qqn., sur qqch. Syn. ***arrêter, attacher***. Pronom. Regard qui se fixe sur qqn. **P. p. adj.** *Les yeux fixés au ciel, à terre*. - PAR EXT. *Fixer qqn, qqch*. (du regard) *« Thérèse sourit, puis le fixa d'un air grave »* (F. Mauriac). *Fixer l'horizon*.
	(Bl, 40)	

C'est toujours par une ellipse (celle de l'objet) que l'expression *fixer ses regards sur qqn.* s'est réduite à *fixer quelqu'un*. Féraud atteste cette construction : dans l'article réservé au verbe, il cite en exemple plusieurs auteurs ayant employé *fixer quelqu'un*, sans toutefois leur donner raison[1], puisque « l'Acad. ne dit que *fixer ses regards sur qqn*. ». Contrairement à l'attitude tolérante qu'il avait manifestée dans d'autres cas d'innovations lexicales ou sémantiques, Littré se montre véhément dans la remarque consacrée à cette construction : « On dit très fréquemment, et même quelques-uns écrivent : *fixer une personne, un objet*, pour *fixer ses regards sur cette personne, sur cet objet*. C'est certainement une grosse faute : *fixer quelqu'un* c'est le rendre fixe, et non pas le regarder. Voltaire a combattu cette locution qui a commencé, à ce qu'il paraît, de son temps ». Serait-ce l'ambiguïté (peu probable, en réalité) qui ferait repousser à Littré la structure elliptique ? Ou bien le fait que la tournure, fréquente à l'oral, risque de pénétrer dans la langue écrite, c'est-à-dire « soignée » ?

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Mon fils, vous êtes tout en sueur, allez ***vous changer.***	*Mon fils, vous êtes tout en sueur, allez* ***changer de linge,de vêtements.***	***se changer*** (1787) Changer de vêtements. *Se changer pour dîner. Vous êtes bien mouillé, changez-vous.*
	O ne ***se change*** *pas ; mais on* ***change de*** *quelque chose.* (Bl, 17)	

Se changer pour « changer de vêtements » est l'aboutissant d'une série de transformations syntaxiques, parmi lesquelles figure une fois de plus l'ellipse. Si, dans la construction *changer le linge d'un malade / changer la couche d'un enfant*, l'objet peut s'effacer, laissant au « bénéficiaire » de l'action en devenir le « patient » (*changer le malade, changer l'enfant*), la même opération doit permettre à *changer ses vêtements (mouillés, sales* etc.) d'être raccourci en *se changer*. Ce que les puristes reprochent à cet emploi récent est de se heurter au verbe réfléchi *se changer en* « se transformer en », présent dans la langue depuis le XII[e] siècle.

Féraud accuse la construction pronominale d'être un provincialisme – et même un barbarisme du point de vue du « bon usage ». En revanche, Littré enregistre *se changer* « changer de vêtements » sans lui attribuer de connotation d'usage.

[1] « *fixer* v.act. […] Rem. 1° Plusieurs Auteurs ont fait régir à ce verbe les personnes, *Fixer un objet.* Ann. Litt. ; *Obligée de le fixer pendant une heure (en faisant son portrait)* Th. d'Éduc. ; *Elle me regarde à son tour : je la fixois sans le savoir.* Créb.F. ; *Après m'avoir longtemps fixé* etc. Id. **Le même Auteur dit ailleurs *regarder fixement* et *fixer ses regards*, et c'est ainsi qu'il faut dire.** » [n.s.]

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Prenez garde : vous allez ***renverser*** *le bouillon.*	*Prenez garde : vous allez* ***répandre*** *le bouillon.*	***renverser*** **3.** [...] Faire tomber (qqch.). *Renverser les quilles d'un jeu. « Comme il sortait à reculons et que la salle à manger était sombre, il renversa une chaise »* (Cocteau) - PAR EXT. Répandre (un liquide) en renversant le récipient. *Renverser du vin, son café*. Syn. ***répandre***.
On ***renverse*** *les choses solides, telles qu'un mur, une tour, un bastion. On dit renverser un homme, mais on* ***répand*** *des choses liquides.* (Bl, 80)		

La condamnation du tour *renverser le bouillon* s'appuie sur l'étymologie du verbe : *renverser* est formé à partir de l'ancien *enverser*, renforcé par le préfixe *re-* dépourvu de sens itératif[1]. Féraud lui reconnaît un sens propre (« Jeter par terre, faire tomber de manière que la situation ne soit plus comme elle doit être. *Renverser la table, les bouteilles, les plats* »), et deux sens figurés (« Troubler l'ordre ; mettre sens dessus dessous. *Il a renversé tous mes papiers, tous mes livres* » et « Mettre en désordre. *Renverser l'État, les principes, les lois, la religion, la Jurisprudence* »). Une partie du sémantisme de *renverser* (« jeter par terre ») se retrouve dans le contenu du verbe paronyme *verser* (Féraud : « 3. Faire tomber, ou tomber sur le côté. Il se dit activement et neutralement, des voitures et des personnes qui sont dedans » et « 4. Coucher, ou être couché en parlant des blés sur pied. *L'orage a versé les blés* »). Ce point de convergence sémantique entraîne la confusion entre les deux verbes, d'autant plus facilement que *reverser* était parfois employé à la place de *renverser*, « dans un sens analogue », ainsi que le note Littré.

Le *Petit Robert* explique la construction *renverser du vin, son café* par l'ellipse d'un nom désignant le récipient contenant ces liquides : *renverser son verre de vin, sa tasse de café*. Ce mécanisme correspond à l'élargissement du sémantisme par extension (effacement – sur le plan de l'expression – d'un élément implicite au niveau logique).

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Les réputations ***posthumes*** *sont les plus solides.*	*...* ***postérieures à la mort***	***posthume*** **1.** Qui est né après la mort de son père. *Enfant posthume.* **2.** (1680) Qui a vu le jour après la mort de son auteur. *Œuvres posthumes*, publiées après la mort de l'écrivain, du musicien. ◊ *QUI A LIEU APRÈS LA MORT DE QQN.* (en parlant de ce qui le concerne). *Célébrité posthume. Décoration posthume*, donnée à un mort. *Être décoré à titre posthume.*
Posthume *emporte une idée de paternité.* (Bar, 47)		

Les gardiens du « bon usage » reconnaissent deux acceptions à l'adjectif *posthume* : au sens propre, celui-ci désigne l'enfant né après la mort de son père (*un fils posthume*), au figuré, il réfère aux œuvres publiées après la mort de leur auteur. Ce que les puristes critiquent dans le syntagme *réputations posthumes* est l'extension du sens qui se fait au détriment du sème /produit par…/[2]. Cet emploi est entré dans l'usage commun, ainsi qu'en témoignent les dictionnaires contemporains.

[1] tout comme *ralentir* < *re-* + *alentir* ; *raconter* < *re-* + a.fr. *aconter* ; *remercier* < *re-* + a.fr. *mercier*.

[2] « Rém. Ce terme se rapporte toujours au défunt, mais activement, c'est ce qui est émané de lui qui est posthume. Ling. Les œuvres d'un Auteur, imprimés après son décès, sont des *œuvres posthumes*, mais le jugement qu'en

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Cet homme est ***impardonnable****.*	*Cet homme est* ***inexcusable****, ou* ***indigne de pardon.***	***impardonnable*** (1360) Qui ne mérite pas de pardon, d'excuse. Syn. ***inexcusable.*** - (Choses) *Crime, faute, oubli impardonnable.* Syn. ***irrémissible****. Erreurs impardonnables.* - (PERSONNES) *Excusez-moi, je suis impardonnable.*
L'adjectif ***impardonnable*** *se dit des fautes, des crimes, mais il ne peut point se dire des personnes.* (Bl, 47)		

Impardonnable et *inexcusable* ne sont pas des synonymes parfaits, même si les deux sont formés à l'aide du préfixe négatif *in-* et du suffixe *-able*, « qui peut être… ». La différence entre ces adjectifs vient de la structure syntaxique régie par les verbes-bases : *on pardonne quelque chose à quelqu'un*, donc *quelque chose est pardonnable*, et *on excuse quelqu'un*, donc *quelqu'un est excusable*[1] (ou ne l'est pas). Si toutefois *impardonnable* a élargi son champ d'application aux substantifs animés, c'est à cause de la construction absolue *pardonnez-moi* (< *pardonnez-moi de vous déranger, pardonnez-moi si je vous dérange*), où l'absence de l'objet direct jette l'ambiguïté sur le régime du pronom personnel. Littré confirme l'emploi de l'adjectif tant avec des noms animés qu'avec des non animés : « *impardonnable*. Qui ne mérite point de pardon. Il se dit aussi des personnes. *Vous êtes impardonnable d'avoir agi ainsi*. »

6.2. La polysémie par analogie

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Le ***cou*** *de la bouteille* *J'entends que ces* ***cous*** *de bouteille soient propres.*	*Le* ***goulot*** *de la bouteille* *...* ***cols*** *de bouteilles*	***cou*** PAR ANAL. *Le cou d'une bouteille, d'une cruche.* Syn. ***col, goulot.***
Dites : ***le goulot de la bouteille****, et non :* ***le cou ;*** *car ce qui a un cou a aussi une tête.* (Mar, 44) *On peut dire aussi* ***cou****.* (Bar, 59)		***goulot*** Col étroit d'un récipient. *Goulot d'une bouteille. Boire au goulot.*

D'un point de vue historique, *col* et *cou* sont deux formes du même mot, séparées par le processus de vocalisation de la consonne finale. La forme archaïque couvrait déjà un large sémantisme[2] avant d'évoluer vers la forme *cou*. Si *col* n'a pas disparu, c'est grâce à la distribution de ses nombreux sens entre les deux mots : *cou* est entré dans la langue courante, pour désigner la « partie du corps », tandis que le nom *col* appartient aux vocabulaires spécialisés, comme terme d'anatomie, de géographie, de marine, de serrurerie, de couture, etc. Il désigne aussi la partie rétrécie d'un récipient (*le col* « le goulot » *d'une bouteille*). Cet emploi, n'appartenant pas à une terminologie au sens strict du mot, permet aux formes *cou* et *col* d'entrer de nouveau en concurrence, d'où l'hésitation des locuteurs. Comme les autres mots qui désignent des parties du

portent les critiques vivans n'est pas un *jugement posthume*. // Fontenelle dit aussi de Descartes qu'il n'a reçu que des *honneurs posthumes*. Cette phrase pèche par le même endroit que celle de M. D'Alembert, car ceux qui rendent les honneurs à Descartes ne sont pas morts. » (Féraud)

[1] « *impardonnable* adj. Qui ne mérite point de pardon. *Crime, faûte impardonable.* // On ne le dit point des persones. On ne dit pas *cet homme, cette femme est impardonable*, par la même raison qu'on ne dit pas *pardoner un homme ou une femme* . ni *il doit être pardoné* ; *elle ne doit pas être pardonée*. » (Féraud)

[2] « *col* s.m. Partie du corps qui joint la tête aux épaules. Il est vieux en ce sens. On prononce et on écrit *cou*. » (Féraud).

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

corps, mais qui développent aussi des sens dérivés par métaphore, *cou* peut être utilisé de nos jours pour référer, par similarité, à des formes « non humaines ».

6.3. La polysémie par assimilation du contenu d'un autre mot

Il advient parfois une contamination sémantique entre deux mots susceptibles d'apparaître dans des contextes similaires, voire identiques. L'emploi d'un mot à la place de l'autre apparaît d'abord comme un accident, mais, si leur forme (signifiant) ou leur sens (signifié) sont suffisamment proches, la substitution tend à se généraliser. Ce qui au début était un lapsus, une erreur de choix lexical, finit par modifier le sémantisme du mot le plus accessible. Celui-ci se charge de couvrir également le sens de son concurrent en train de perdre du terrain.

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Mon ils, je voudrais que vous fussiez plus ***matinal****.*	***... matineux***	***matinal*** **1.** Du matin ; qui a lieu, se produit le matin. Syn. ***matutinal****. Après dissipation des brouillards matinaux. Gymnastique matinale. — Fleurs matinales*, qui s'ouvrent le matin. **2.** (Personnes) Qui s'éveille, se lève tôt. Syn. ***lève-tôt***, VX. ***matineux****. Vous êtes bien matinal aujourd'hui !*
Vous êtes bien ***matineux*** *aujourd'hui.*	***... matinal***	
Un homme ***matinal*** *est celui qui s'est levé de bonne heure, contre son habitude. Un homme* ***matineux*** *est celui qui se lève de bonne heure tous les jours.* (Bl, 55)		***matineux*** VX. Qui a l'habitude de se lever tôt le matin. Syn. ***matinal.***

6.3.1. Assimilation à la suite d'une ressemblance des signifiants

Dérivés du nom *matin*, les deux adjectifs se distinguent par le trait /±habitude/. Les exemples de Blondin illustrent une confusion qui, au XIX^{e} siècle, va dans les deux sens. Aujourd'hui *matinal* semble avoir élargi son contenu, puisqu'il a comme synonyme *lève-tôt* (« personne qui a l'habitude de se lever tôt »), alors que *matineux* est sorti de l'usage courant. Une explication possible pour le succès de *matinal* est sa polysémie antérieure à la concurrence avec *matineux* : sa sphère d'application à des réalités diverses, le nombre supérieur de ses

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Quel ***métal*** *est le laiton ?*	*Quel* ***métail****...*	***métail*** —
Composé de plusieurs métaux. (Bar, 168)		

occurrences accroissent sa disponibilité et la probabilité d'être choisi par les locuteurs.

La distinction sémantique mentionnée par Barthélemy ne figure pas dans les dictionnaires de son époque. Féraud signale l'existence d'une forme *métail*, comme variante sonore (et graphique) de *métal*. Littré note aussi que †*métail* « s'est dit autrefois pour *métal* », mail il enregistre également cette forme comme « ancien nom d'une composition formée de plusieurs métaux » – autrement dit, le substantif correspondant à cette définition n'était déjà plus en usage

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

au milieu du XIXe siècle[1]. Le *Petit Robert* ne l'inclut pas dans sa nomenclature, en revanche, *métail* continue d'apparaître dans certains dictionnaires en ligne (*Reverso, Cordial*).

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
*Mon élève m'a fait bien des **farces**.*	*Mon élève m'a fait bien des **frasques**, bien des tours malins.* (Bl, 38)	***farce*** (XV - « pièce de théâtre ») **2.** PAR EXT. (1870 ; « bouffonnerie » 1573) Acte destiné à se moquer, à faire rire aux dépens de qqn. *Faire une farce.* Syn. ***canular, facétie, malice, mystification, 1. niche, plaisanterie, 3. tour, tromperie***. *Élèves qui font des farces à leur professeur. Une bonne farce*, drôle. *Une mauvaise farce*, qui nuit ou déplaît à celui à qui on la fait ***frasque*** (1440) 1. VX. Mauvaise farce, mauvais tour. 2. (1762) MOD. (surtout au plur.) Écart de conduite. Syn. ***équipée, extravagance, fredaine, incartade***. *Des frasques de jeunesse. « Ce n'est pas toi qui ferais de ces frasques-là. Tu ne quitterais pas ta famille pour aller voir une créature »* (Hugo).

Ce qui conduit à la confusion entre *farce* et *frasque* est, outre leur ressemblance sonore, le sème /comique/ ou /censé faire rire/. Littré considère *frasque* comme un « terme familier », d'où la préférence des locuteurs pour *farce*, qui ne porte pas de marque d'usage. Tandis que *farce* est soutenu par un dérivé (*farceur*) et par une famille historique dont il s'est détaché (*farce, farcir*), *frasque* – emprunté à l'italien – se retrouve isolé dans le vocabulaire français.

[1] Selon le *TLFi*, le terme aurait circulé du XIII^e^ s. jusqu'au XVII^e^ s., pour désigner la « composition formée de plusieurs métaux ».

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Ce négociant est totalement ***discrédité****.*	*Ce négociant est totalement* ***décrédité...***	***discréditer*** (1572) **1.** Faire tomber la valeur, le crédit de (qqch.). *Discréditer un papier-monnaie, une signature*. **2.** (1672) Porter atteinte à la réputation de (qqn.), en le calomniant. Syn. ***déconsidérer, décrier, dénigrer, déprécier ;*** fam. ***brûler, couler, 1. griller.*** *Discréditer un rival.* ***décréditer*** (1572) VX. Discréditer. *Ces écrits « que mes ennemis me prêtaient pour me décréditer et m'avilir »* (Rousseau).
(Bl, 27)		

Blondin condamne la construction *négociant discrédité* en vertu de la spécialisation sémantique des verbes *décréditer* et *discréditer* (et de leurs participes). Les deux formations françaises, ayant pour base le nom *crédit*, ont été distinguées à un moment donné par le trait /±humain/. Littré illustre les emplois de *décréditer* par des contextes où il se combine avec des substantifs animés ou des notions abstraites (*La mauvaise foi décrédite un négociant ; Il vaut mieux décréditer le vice par le mépris* – Balzac) et attribue à *discréditer* des objets désignant des référents non animés (*discréditer une marchandise, un papier-monnaie, une personne*). Pourtant il reconnaît l'extension sémantique de *discréditer*[1] qu'il explique par la prééminence d'une forme soutenue par sa famille lexicale (*discrédit*).

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Où les portes sont-elles ***peintes*** *?*	***...peinturées***	***peinturé*** (1150) **1.** VX. Couvrir de couleur. **2.** MOD. Peindre d'une façon grossière et maladroite. Syn. ***barbouiller, peinturlurer.***
(Bar, 167) *Le premier signifie donner des couleurs ; le second, donner une seule couleur, barbouiller. Ne dites do nc pas :* ***on vient de peindre en noir les grilles de mon jardin*** *; dites :* ***on vient de peinturer en noir les grilles****, etc. (Acad.)* (Mar, 185)		

À la différence de *peindre*, hérité du latin, *peinturer* est un verbe dérivé en français sur la base nominale *peinture* « couche de couleur », qui appartient d'abord à la terminologie des métiers. C'est d'ailleurs à cause de l'emploi spécialisé de *peinturer* que Féraud l'ignore. Pourtant la nécessité d'établir une distinction sémantique entre *peindre* « représenter qqch. par des lignes et des couleurs » et *peinturer* « enduire qqch. d'une couche de couleur » ouvre à ce dernier verbe

[1] « Des grammairiens, voulant séparer ces deux mots, ont dit : *on discrédite les choses, on décrédite les personnes ; la marchandise discréditée perd de sa valeur ; l'homme décrédité perd de sa condition*. Mais *discrédit*, s'appliquant à la fois aux personnes et aux choses, ne permet pas cette distinction. Il faut dire : *discréditer* s'applique à la fois aux personnes et aux choses ; *décréditer* ne s'applique qu'aux personnes. »

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

la voie vers le vocabulaire commun. Dans un emploi familier – ainsi que le note Littré – le verbe acquiert des connotations négatives (« barbouiller en essayant de peindre »). Les nuances péjoratives attribuées dans ce registre condamnent *peinturer* en faveur de son concurrent *peindre*, doué dès le début de connotations positives (*pendre* est un art, *peinturer* est un métier).

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
*Il m'a **flanqué** un verre d'eau au visage.* (pop.)	*Il m'a **flaqué** un verre d'eau au visage.*	***flanquer*** **1.** Lancer, jeter brutalement ou brusquement. Syn. ***1. ficher, 1. foutre.*** *Flanquer un coup, une gifle à qqn.* Syn. ***allonger, appliquer, envoyer.***
	(Bl, 40)	***flaquer*** –

Les deux verbes paronymes – *flanquer* (< *flanc* « côté ») et *flaquer* (< onomatopée *flac*) – ont des sémantismes trop proches pour ne pas prêter à confusion[1] : les traits communs /jeter/ et /avec violence/ font que le choix de l'objet /±liquide/ soit ressenti comme une simple variante combinatoire, et que l'acception actualisée dans ce contexte représente une extension sémantique de l'un des verbes. Or, comme c'est *flanquer* qui jouit d'une large polysémie, *flaquer* se voit éliminer du vocabulaire. Il se peut aussi que la marque d'usage « familier », enregistrée par Littré, ait contribué à la disparition du mot[2].

6.3.2. Assimilation due à une faible distinction sémantique

Ne dites pas	Dites	Aujourd'hui
Rincez** bien ce linge avant de le tordre.*	***Aigayez** bien ce linge avant de le tordre..*	***rincer (1210) **2.** (1828) Passer à l'eau (ce qui a été lavé) pour enlever les produits de lavage (savon, etc.). *Laver, rincer et essorer du linge.*
Rincer** ne se dit que des verres, des bouteilles et d'autres vases semblables, et de la bouche.* (Boiste, cité par Mar, 237) ; (Bl, 40)		***aiguayer –

L'opposition entre *rincer* et *aiguayer* est bien vivante à l'époque de Féraud. Elle réside dans la /manière/ de « nettoyer à l'eau » l'objet : « *Rinser* [pour éviter la cédille], c'est nétoyer en lavant et en frotant », tandis que *aiguayer* suppose un simple déplacement du corps[3] ou de l'objet[4] dans l'eau.

En matière de « patients » de l'action désignée par les deux verbes, Féraud note, tout comme Martin et comme Blondin, que *rincer* se combine avec des noms de récipients (« Il ne se dit que des verres, tasses, cruches et aûtres vâses semblables, et de la bouche qu'on lave. »), alors que *aigayer* est réservé au toilettage des animaux et au passage à l'eau des matières textiles.

[1] *flanquer* = « Jeter, envoyer, mettre brutalement ou brusquement qqn. ou qqch. quelque part » ; *flaquer* = « Jeter un liquide avec force contre quelqu'un ou quelque chose » (*TLFi*)

[2] Néanmoins, le même Littré considère *flanquer* « lancer un coup ; jeter brusquement quelque chose à quelqu'un » comme un « terme populaire ».

[3] « *Aigayer un cheval*, le faire entrer dans la rivière jusqu'au ventre et l'y faire promener pour le laver et le rafraîchir. » (Féraud)

[4] « *Aigayer du linge*, le remuer quelque temps dans l'eau avant que de le tordre. » (Féraud)

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

Bien que Littré enregistre le verbe *aiguayer* avec les mêmes sens qu'avait notés Féraud, son contenu actualisé dans *aiguayer le linge* se retrouve également comme deuxième acception du verbe *rincer* : « 2° Terme de blanchissement. *Rincer du linge*, le passer dans une eau claire pour en ôter le savon qui a servi à le nettoyer ». Littré accepte aussi l'expression *se rincer les mains*.

De nos jours, le TLFi indique *aiguayer* comme « vieux » et « rare » ; Le *Petit Robert* ne l'enregistre plus. Membre d'une famille lexicale bien fournie à un moment donné (dérivé de *aigue* « eau », tout comme *aigaire, aiguade, aig(u)age, aiguail, aiguerie, aiguière, aiguiérée*), le verbe a été toutefois relégué au rang des archaïsmes. Son concurrent *rincer* s'en est annexé les emplois bien spécifiques et a fini par englober son contenu.

Ne dites pas	**Dites**	**Aujourd'hui**
Cette marmelade ***moisit***.	*Cette marmelade* ***chancit***.	***chancir*** = VX. Présenter des traces de moisissure. Syn. ***se gâter, moisir***. *Ces confitures ont chanci.*

Rien ne ***moisit****, mais tout* ***est moisi****, lorsque la corruption est entière.* (Eç, 39-39)

Moisir et *chancir* apparaissent tous deux chez Féraud pour qui ces verbes ne sont pas synonymes. La première distinction relevée se manifeste au niveau de leurs possibilités combinatoires : si *moisir* ne contient aucune restriction en ce sens, *chancir* « ne se dit que des chôses qui se mangent. *Ce pâté, ces framboises, ces configures comencent à chancir, à se chancir* ». La deuxième tient du contenu sémantique proprement dit et consiste dans le degré de corruption exprimé[1]. Cette différence est déterminée par les étymons mêmes de ces verbes : *chancir* < a.fr. *chanir* « blanchir » (< lat. *canere* ; *canus* « blanc »), alors que *moisir* < lat. pop. °*mucir* (class. *mucere*).

Une sphère d'emplois restreinte et l'absence d'une famille de dérivés qui fixe le verbe dans le vocabulaire facilement disponible poussent *chancir* vers la périphérie du lexique, phénomène mentionné déjà par Littré.

Quant à la remarque d'Éliçagaray concernant la morphologie de *moisir*, elle n'est confirmée ni par Féraud (« Il se dit ordinairement, ou comme neutre, ou comme réciproque »), ni par Littré.

Conclusions

Les exemples d'usages condamnés qui ont survécu à leurs critiques pour devenir la « norme » actuelle illustrent la tendance du système à se régulariser lorsque certaines formes perdent leur motivation aux yeux des locuteurs : des unités lexicales nouvelles sont créées par analogie, au moyen des mécanismes productifs, faciles à appliquer, et transparents pour les autres utilisateurs de la langue.

La même tendance à l'économie d'effort (mnémonique) conduit, sur le plan sémantique, au développement de la polysémie par l'utilisation des mots facilement disponibles dans un nombre croissant de contextes.

[1] « Rem. *Moisir* difère de *chancir* en ce que celui-ci se dit des premiers signes de cette espèce de corruption et que celui-là se dit de sa consommation. *Un pâté, un jambon qui se chancissent doivent être mangés promptement ; quand ils sont moisis, ils ne sont plus mangeables.* (Beauzée) » (Féraud)

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)

Que deviennent les mots, les tours et les sens que le « bon usage » du XIX^{e} siècle recommandait ? Certains d'entre eux (*proportionnément, cahotage, chipotier, humorique, aiguayer, flaquer, de la veille au lendemain*) disparaissent de l'usage et des dictionnaires actuels. D'autres sont considérés comme vieux (*décréditer, humoriste, en perfection*) ou vieillis (*colérique*). Enfin, il y en a aussi qui restreignent leur sémantisme ou leur registre d'emploi (*peinturer*).

Leur marginalisation vient d'un faible ancrage dans le vocabulaire, dû soit à l'absence des familles lexicales qui les fixent dans la mémoire des locuteurs (*frasque*), soit au vieillissement et à l'éclatement des familles et de ces formes (*aiguayer*), soit à une trop grande spécialisation de leur sens (*flaquer, chancir*).

La disparition de ces mots et des distinctions de sens qu'ils établissaient a conduit, certes, à une perte au niveau de la précision et des nuances dans l'expression. L'usage, tel qu'il se présente depuis le XIX^{e} siècle, leur préfère l'économie et l'efficacité.

Références bibliographiques :

BARTHELEMY, Prosper. 1839. *L'omnibus du langage ou Le régulateur des locutions vicieuses, des mots défigurés ou détournés de leurs sens, des termes impropres, de toutes les fautes qui échappent à l'ignorance ou à l'inattention*, Dijon : Victor Lagier.

BLONDIN, Jean-Noël. 1823. *Manuel de la pureté du langage*, Paris : L'imprimerie de David.

ÉLIÇAGARAY, Édouard d'. (1849), 1853. *Le mauvais langage rectifié, le bon usage enseigné, 5000 locutions vicieuses corrigées. Les dites et ne dites pas*, Paris : Ernest Meyer.

FERAUD, l'abbé. 1787-1788. *Dictionnaire critique de la langue française*, vol. I-III, Marseille : Jean Mossy Père et Fils.

GUILBERT, Louis, « Peut-on définir un concept de norme lexicale », in *Langue française*, n° 16, 1972, pp. 29-48, URL http ://www.persee.fr/doc.lfr_0023_8368_1972_ num_16_1_5702.

LITTRE, Émile. 1873-1874. *Dictionnaire de la langue française*, vol. I-IV, Paris : Hachette.

MARTIN, Charles. 1833. *Le voleur grammatical ou Dictionnaire des difficultés de la langue française et des locutions vicieuses les plus répandues ; avec leurs solutions appuyées de raisonnements empruntés aux meilleurs grammairiens*, (2^{e} édition), Paris : Auguste Delalain.

***, *Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. 2001. Le CD-ROM, version 2.1., Dictionnaires Le Robert / VUEF.

***, *Trésor de la langue Française informatisé*, http://www.atilf.fr/tlfi, ATILF - CNRS & Université de Lorraine.

BDD-A29060 © 2018 Editura Universității de Vest
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.75 (2026-11-06 13:29:15 UTC)